

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 648

25 mars 2009

SOMMAIRE

Alliance Holdings & Developments Limited Sàrl	31064	Mandarine	31104
Allufin S.A.	31059	Marcom House S.A.	31064
Ball (Luxembourg) Finance S.à r.l.	31099	Marline Holding S.A.	31060
Bijouterie Wacht S.à r.l.	31094	M.C.C. Promotion Immobilière Luxembourgeoise S.à r.l.	31096
Bohman Investments S.A.	31092	Menuiserie Mertz Luxembourg	31066
Capital Hill Holdings S.A.	31068	Milux Immobilière	31060
Compagnie de Participation - Holding International	31066	MSI Alpha S.à r.l.	31095
Creafimo S.A.	31100	Nefertoum	31067
Cristal Cyan S.à r.l.	31099	Newtown Holding S.A.	31098
Danio Invest S.A.	31063	NLG Acquisition Holdings Management S.à r.l.	31098
Deep Valley Finance S.A.	31095	Nortec Medical Developments S.A.	31062
Diga Consulting SA	31096	Obiwan Sàrl	31067
EQT Management S.à r.l.	31084	Pamplona PE Holdco 7 S.à r.l.	31077
Eudial S.C.A., SICAR	31067	Pars Transaction S.à.r.l.	31093
Euromaxilift International S.A.	31092	Prestations, Maintenance, Bolting S.à r.l.	31098
Fabelux Invest S.A.	31100	Red Rice Holding S.A.	31094
FirstCal Luxco Germany 1 SARL	31097	Shire Holdings Ireland No.2 Limited, Luxembourg Branch	31065
Gap Investment S.A.	31099	Sident S.A.	31060
Haken Lighthouse	31097	Solidlink Finance S.à r.l.	31066
IBB Financing S.A.	31065	Sonora Investment S.A.	31062
I.C.M., International Capital Management Holding S.A.	31093	Synavic S.A.	31063
Indorama Ventures S.A.	31065	T.G.L. S.A.	31092
International Hospital Supply	31093	Top Up TV Europe S.à r.l.	31096
Intro Invest and Finance S.A.	31095	Top Up TV International	31097
KF Key Finance Holding S.A.	31064	Top Up TV Italia	31061
L1 CO (LUX) 2 S.à r.l.	31058	Tosca S.A.	31061
L1 CO (LUX) 7 S.à r.l.	31059	Trinacria Capital S.à.r.l.	31061
L1 CO (LUX) 8 S.à r.l.	31059	Verdoso Management S.à r.l.	31094
L1 CO (Lux) 9 S.à r.l.	31058	VF Investments S.à r.l.	31083
L1 Commercial (Luxembourg) S.à r.l.	31058	Wëldfleesch Cooperative Luxembourg ..	31092
Lanata S.à r.l.	31075		
Luxembourg Flight Association S.à r.l.	31077		

L1 Commercial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.940.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 27.02.2009, 08.00 Uhr, abgehalten am künftigen Gesellschaftssitz:

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:
Der Sitz der Gesellschaft wird nach 11 A, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, 27.02.2009.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2009031933/1215/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

L1 CO (Lux) 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.347.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 27.02.2009, 14.30 Uhr, abgehalten am künftigen Gesellschaftssitz:

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Pierre SCHILL ist aus seinem Amt als Geschäftsführer abberufen.
2. Herr Hermann VON SACHSEN, geb. am 25.05.1950 in Siegen, Schlüterstr. 31, D-10629 Berlin wurde zum neuen Geschäftsführer bestellt.
3. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 11 A, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, 27.02.2009.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2009031932/1215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

L1 CO (LUX) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.154.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 27.02.2009, 15.30 Uhr, abgehalten am künftigen Gesellschaftssitz:

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Pierre SCHILL ist aus seinem Amt als Geschäftsführer abberufen.
2. Herr Hermann VON SACHSEN, geb. am 25.05.1950 in Siegen, Schlüterstr. 31, D-10629 Berlin wurde zum neuen Geschäftsführer bestellt.
3. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 11 A, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, 27.02.2009.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2009031934/1215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Allufin S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.770.

—
Par décision du liquidateur en date du 15 décembre 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLUFIN S.A. / Morwell LTD

Le liquidateur / Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2009031936/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

L1 CO (LUX) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.521.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 27.02.2009, 12.30 Uhr, abgehalten am künftigen Gesellschaftssitz:

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Pierre SCHILL ist aus seinem Amt als Geschäftsführer abberufen.
2. Herr Hermann VON SACHSEN, geb. am 25.05.1950 in Siegen, Schlüterstr. 31, D-10629 Berlin wurde zum neuen Geschäftsführer bestellt.
3. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 11 A, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, 27.02.2009.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2009031931/1215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

L1 CO (LUX) 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.536.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 27.02.2009, 13.30 Uhr, abgehalten am künftigen Gesellschaftssitz:

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Pierre SCHILL ist aus seinem Amt als Geschäftsführer abberufen.
2. Herr Hermann VON SACHSEN, geb. am 25.05.1950 in Siegen, Schlüterstr. 31, D-10629 Berlin wurde zum neuen Geschäftsführer bestellt.
3. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 11 A, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, 27.2.2009.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2009031930/1215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Sident S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 71.684.

—
Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 2008

L'Assemblée a transféré le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'Assemblée a pris note du changement d'adresse de Me René FALTZ et Me Thomas FELGEN, tous deux administrateurs, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031940/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Marline Holding S.A., Société Anonyme Soparfi (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.645.

—
Par décision du liquidateur en date du 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARLINE HOLDING S.A. / Morwell LTD

Le Liquidateur / Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2009031938/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Milux Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 76, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 33.691.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 8 janvier 2009

L'assemblée décide de remplacer l'actuel conseil d'administration, composé de Monsieur Frank Arendt, Maître Beatriz Garcia et la société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques INTELICA LIMITED, et de nommer en remplacement comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2015:

- Monsieur Jean-Philippe HUBSCH, Administrateur de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville, 9, chemin de la Guinguette

- Monsieur Jacky DUVAL, Directeur financier, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 11, rue du Stade;

- Monsieur Philippe SLENDZAK, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2009031997/636/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07114. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Trinacria Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.418.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 13 février 2009

Première résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant A de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant A de la Société avec effet au 02 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009031995/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Top Up TV Italia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 141.929.

—
Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 janvier 2009

Le Conseil d'Administration décide que le siège social de la société est transféré du 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg au 5, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Signature
Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009031948/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Tosca S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 98.865.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 janvier 2009

Premier résolution

Les actionnaires de la société acceptent la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste d'administrateur B de la société avec effet au 30 janvier 2009.

Deuxième résolution

Les actionnaires de la société nomment Monsieur Laurent KIND, né le 28 novembre 1971 à Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au poste d'administrateur B de la société avec effet au 30 janvier 2009.

Monsieur Laurent KIND est désigné pour une période limitée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale de 2015 ou à remplacer lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009031967/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Sonora Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 108.662.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 19 janvier 2009:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur de catégorie B, avec effet au 19 janvier 2009, de:

- Monsieur Steve van den BROEK,
- Monsieur Karel HEEREN.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de catégorie B de la société avec effet au 19 janvier 2009 pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2013:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyevre-Grande (France), et demeurant au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,
- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), et demeurant au 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SONORA INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031968/3258/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Nortec Medical Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 72.071.

—
At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on January 30th 2009, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Lasse HESSEL as director of the board until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the board until the next annual general meeting.
3. To re-elect MODERN TREUHAND SA situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 30 janvier 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Lasse HESSEL comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De ré-élire Mess. Peter ENGELBERG et Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

3. De ré-élire MODERN TREUHAND SA, située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009032085/1369/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08461. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Synavic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.382.

—
Extrait du Procès verbal du conseil d'administration du 14 novembre 2008

3^{ème} Résolution:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour SYNAVIC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009032009/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Danio Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.934.

—
Résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 12 janvier 2009

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU et de Monsieur Adrien COULOMBEL, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateurs de la société.

Le Conseil d'Administration décide de coopter avec effet immédiat Madame Raffaella QUARATO, née le 23 novembre 1975 à Rome, demeurant professionnellement au 30, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg, et Monsieur Philippe RICHELLE, né le 17 octobre 1962 à Verviers, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg au poste d'Administrateur de la société en remplacement des Administrateurs démissionnaires dont ils termineront les mandats.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour DANIO INVEST S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009032007/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Alliance Holdings & Developments Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 143.955.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 janvier 2009

Première résolution

L'Assemblée nomme SD Compta S.à.r.l., ayant son siège social au 8 rue Haute, L-4963 Clemency, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant technique de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 Novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg au poste de gérant technique de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009031993/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

KF Key Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 64.544.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 août 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009031991/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Marcom House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 104.443.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on January 30th, 2009, it has been resolved the following:

1. To reelect Mr. Thomas HVID as a director of the company until the next annual meeting;
2. To reelect Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the company until the next annual meeting;

3. To reelect MODERN TREUHAND S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company until the next annual meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WEC-
KER.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 30 janvier 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Thomas HVID comme administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. De réélire M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
3. De réélire MODERN TREUHAND S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009032086/1369/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08516. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

IBB Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 124.468.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.03.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2009032043/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00068. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Shire Holdings Ireland No.2 Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.704.

En date du 16 janvier 2009, le gérant unique de la succursale a décidé de transférer le siège social de la société Shire Holdings Ireland No 2 Limited, Luxembourg Branch du 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032026/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Indorama Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.068.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire en date du 28 novembre 2008

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'Administration:

- que Monsieur Alope LOHIA, né à Kolkata (Inde), le 27 novembre 1958, demeurant au 35/47 Inter Tower 18-B FL., Soi Sukhumvit 11 Sukhumvit Road, Klongteoy, Bangkok 10110, a été nommé Président du Conseil d'Administration de la Société. Son mandat de Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale de la Société qui se tiendra en 2009.

- que le siège social de la Société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

Certifié conforme
POUR INDORAMA VENTURES S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009032028/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08835. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Menuiserie Mertz Luxembourg, Société en nom collectif.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 56.674.

Il résulte d'une décision des associés du 16 janvier 2009, que le siège social a été transféré du 10A rue Henri M Schnadt L-2530 Luxembourg au 5 avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032036/5332/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

CPHI, Compagnie de Participation - Holding International, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.466.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2008:

Le mandat de Monsieur Robert Wagner, né le 12.06.1946 à Charleroi, demeurant à B-6280 Gerpennes, 20 Allée des Peupliers comme administrateur, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Le mandat de Monsieur Laurent Wagner, né le 10.04.1973 à Charleroi, demeurant à B-6120 Nalinnes, 4 rue du Louvroy comme administrateur, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Le mandat de Madame Valérie Wagner, née le 24.07.1968 à Gosselies, demeurant à B-5651 Walcourt, 4 rue les Acquois comme administrateur, a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Monsieur Pierre Higuët, né le 02.10.1972 à Charleroi, demeurant professionnellement à B-6041 Gosselies, avenue Jean Mermoz 29 a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014, en remplacement de Mme Valérie Wagner, née le 24.07.1968 à Gosselies, demeurant à B-5651 Walcourt, 4 rue des Acquois.

Luxembourg, le 4 février 2009

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009031985/7810/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Solidlink Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 143.698.

EXTRAIT

En date du 16 février 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, Jorrit Cromptoets et Meike Lakerveld, en tant que gérants, est acceptée avec effet au 13 février 2009.

- Guy Carlyle Thackwray, avec adresse au 61 St Andrews Wharf, 12 Shad Thames, Londres, SE1 2YN, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 13 février 2009 et ce pour une durée indéterminée.

- Antonino Maria Lo Bianco, avec adresse au P. tta Bossi Maurilio, 1 Milano 20121, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 13 février 2009 et ce pour une durée indéterminée.

- Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 13 février 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009032221/724/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Obiwan Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 110.592.

Le Bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009033388/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04608. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Nefertoum, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.618.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009032969/236/11.

(090036949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Eudial S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.032.

Le Bilan au 31/12/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009033403/1549/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04618. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Capital Hill Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 145.058.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Philippe VAN DER BEKEN, consultant, residing at 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, here represented by:

Mrs Christel DETREMBLEUR, lawyer, with professional address in Luxembourg,
pursuant to a proxy given in Luxembourg, dated on January 27, 2009.

Said proxy, being signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

2.- "VINACO S.A.", a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, here represented by:

Mrs Christel DETREMBLEUR, lawyer, with professional address in Luxembourg,
pursuant to a proxy given in Luxembourg, dated on February 24, 2009.

Said proxy, being signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "CAPITAL HILL HOLDINGS S.A.".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other location by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1,- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or email, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management of the company and within such daily management to one or more (managing) directors, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chooses by it.

Art. 12. The Company will be bound either by the sole signature of a director delegated of the board (managing director), or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be specifically delegated by the board of directors on the basis of power of attorney. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Within the limits of daily management, the Company is validly represented by a director delegated of the board (managing director) or by any other person to whom daily management has been delegated, acting solely.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of June of each year at 2 p.m..

Art. 16. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The thirty-one thousand (31'000) shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr Philippe VAN DER BEKEN, prenamed, Six thousand two hundred shares	6'200
2.- VINACO S.A., prenamed, thousand, Twenty-four thousand eight hundred shares	<u>24'800</u>
TOTAL: thirty-one thousand shares	31'000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31'000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

31071

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2013:

1.- Mr. Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Mr. Philippe VAN DER BEKEN, consultant, residing at 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg;

3.- Mr. Nils KRUSE, consultant, residing at 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Mr Philippe VAN DER BEKEN is appointed director delegated of the board.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2013:

the company "HRT Révision S.A.", a "société anonyme", with registered office in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 51 238).

Third resolution

The company's registered office is located at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

1.- Monsieur Philippe VAN DER BEKEN, consultant, demeurant au 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, ici représenté par:

Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg datée du 27 janvier 2009.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

2.- "VINACO S.A.", une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, ici représentée par:

Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, En vertu d'une procuration donnée à Luxembourg datée du 24 février 2009.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "CAPITAL HILL HOLDINGS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été spécifiquement délégués par le conseil d'administration en vertu d'une procuration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Dans les limites de la gestion journalière la Société sera engagée par la signature unique de l'administrateur-délégué ou du délégué à la gestion journalière.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 14 heures.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.
L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les trente et un mille (31'000) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Philippe VAN DER BEKEN, prénommé, Six mille deux cents actions	6'200
2.- "VINACO S.A.", prénommée, Vingt-quatre mille huit cents actions	24'800
TOTAL: trente et un mille actions	31'000

Les actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

1.- Monsieur Romain THILLEN, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Philippe VAN DER BEKEN, consultant, demeurant au 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg;

3.- Monsieur Nils KRUSE, consultant, demeurant au 68, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Monsieur Philippe VAN DER BEKEN est nommé administrateur-délégué.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

la société "HRT Révision S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51 238).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent Acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2009. Relation: EAC/2009/2386. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034609/239/370.

(090038979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Lanata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.992.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Lanata S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 65 992, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 805 of November 4, 1998 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Indigo Dawn Limited" a company incorporated under the laws of United Kingdom having its registered office at 52-24 Gracechurch Street, GB-EC3V 0EH London, United Kingdom ("the Sole shareholder"), represented by Mr. Regis Galiotto, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of Indigo Dawn Limited by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole shareholder declared and requested the notary to act that:

The Sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

The Company, Lanata S.à r.l. with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 65 992 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 805 of November 4, 1998.

The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12 394.68 (twelve thousand and three hundred ninety four euros and sixty eight centimes) divided into 50 (fifty) shares having a nominal value of EUR 247.89 (two hundred and forty seven euros and eighty nine centimes) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

Indigo Dawn Limited is the sole owner of all the shares of the Company.

Indigo Dawn Limited, acting as the sole shareholder, approves the interim balance sheet of the Company as at September 30, 2008 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

I. Indigo Dawn Limited appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

II. Indigo Dawn Limited declares that the liquidation of the Company is closed.

Discharge is given to the managers of the Company:

- Gérard Becquer with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Pascal Roumigüé with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Andrew Douglas Ash, residing at 60, Circular Road, GB-IM1 1SA Douglas, Isle of Man.

III. The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1.250.- (one thousand two hundred and fifty Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille huit, le onze décembre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Lanata S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 65 992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 4 novembre 1998, numéro 805.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Indigo Dawn Limited" une Société ayant son siège social au 52-24 Gracechurch Street, GB-EC3V 0EH Londres, Royaume Uni ("l'associé unique"), représenté par Mr Regis Galiotto, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé à représenter Indigo Dawn Limited en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que l'associé unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

II.- Que la société à responsabilité limitée "Lanata S.à r.l." ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 65 992, a été constituée pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu le 14 août 1998, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 4 novembre 1998, numéro 805.

III.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12 394.68 (douze mille trois cent quatre vingt quatorze euros et soixante huit centimes), représentés par 50 (cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 247.89 (deux cent quarante sept euros et quatre-vingt neuf centimes) chacune, intégralement libérées.

IV.- Indigo Dawn Limited est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

V.- Indigo Dawn Limited, en tant qu'associé unique de la Société, approuve la situation financière de la Société au 30 septembre 2008, annexée au présent acte et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

VI.- Indigo Dawn Limited se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

VII.- Indigo Dawn Limited déclare que la liquidation de la Société est close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société:

- Gérard Becquer avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Pascal Roumigüé avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Andrew Douglas Ash, demeurant au 60, Circular Road, GB-IM1 1SA Douglas, Isle of Man.

IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50792. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009033874/211/124.

(090038277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

L.F.A., Luxembourg Flight Association S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 79.756.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, Boulevard Napoléon 1^{er}

L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009033525/728/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08301. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pamplona PE Holdco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.066.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pamplona Capital Partners II LP", a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Island, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors II Ltd,

represented by Mr Marc LAUER, private employee, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 24 February, 2009.

The proxy given, signed "ne varietur" by all the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Pamplona PE Holdco 7 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12'500.-) divided into five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders,

who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company

is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2009.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Pamplona Capital Partners II LP", prenamed, has subscribed for all the five hundred (500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg;
 - b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3.- The sole shareholder authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Pamplona Capital Partners II LP", une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors II Ltd,

représentée par Monsieur Marc LAUER, employé privé, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 24 février 2009.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Pamplona PE Holdco 7 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Pamplona Capital Partners II LP", prénommée, a souscrit à la totalité des cinq cents (500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LAUER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2009. Relation: EAC/2009/2379. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034649/239/318.

(090039003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

VF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 79.198.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

VF Investments S.à r.l.

Patrick van Denzen

Manager

Référence de publication: 2009032862/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01422. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

EQT Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.067.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of February.

Before Us, Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

"EQT Funds Management Limited", a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered address at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA, registered in Guernsey under number 45949

here represented by Mrs. Nadia WEYRICH, employee, residing professionally at Belvaux, by virtue of a proxy given under private seal dated 24 February 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "EQT Management S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the group companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company may also render domiciliation services and administrative services related to companies belonging to the same group of companies, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.7 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two

managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V.- Business year

14. Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

Subscription - Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "EQT Funds Management Limited", pre-named.

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period of time:

- Mr Michael NEWTON, Director, born on 4 January 1976, in Guernsey residing in Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA;

- Mr Karl-Heinz HORRER, Director, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, residing at 2, rue Jean-Georges Willmar, L-2731 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

"EQT Funds Management Limited", une société constituée et régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernesey GY1 3RA, immatriculée à Guernesey sous le numéro 45949, représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "EQT Management S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes,

pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés du groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société pourra rendre des services de domiciliations et administratifs à des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, parts

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V.- Exercice social

14. Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à

distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre 2009.

Souscription - Libération

"EQT Funds Management Limited", prénommé, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael Newton, Administrateur, né le 4 janvier 1976 à Guernesey, demeurant à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernesey GY1 3RA;

- Monsieur Karl-Heinz Horrer, Administrateur, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, demeurant 2, rue Jean-Georges Willmar, L-2731 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2- Le siège social de la Société est établi au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2009. Relation: EAC/2009/2377. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009034634/239/416.

(090039004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Bohman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.491.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2009.

Pour: BOHMAN INVESTMENTS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009032841/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08776. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Wëldfleesch Cooperative Luxembourg, Société Coopérative.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 134.811.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2009.

Pour: Wëldfleesch Cooperative Luxembourg

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009032840/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01869. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

T.G.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 93.492.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mars 2009.

Pour la société

Coficom sàrl

Business BP 126 L-9202 Diekirch

50-52 Esplanade (L-9227 Diekirch)

Signature

Référence de publication: 2009032798/9070/17.

Enregistré à Diekirch, le 19 février 2009, réf. DSO-DB00196. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Euromaxlift International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 87.405.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032785/2738/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01581. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

I.C.M., International Capital Management Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.546.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 289/08 du 6 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT HOLDING SA

Pour extrait conforme
s. Maître Michel KARP
Le liquidateur

Référence de publication: 2009031928/3870/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

I.H.S., International Hospital Supply, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 13.898.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 1315/08 du 18 décembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme INTERNATIONAL HOSPITAL SUPPLY (I.H.S), avec siège social à L-2210 Luxembourg, 70, grand-rue, inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
s. Maître Michel KARP
Le liquidateur

Référence de publication: 2009031929/3870/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pars Transaction S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 46.431.

—
La convention de domiciliation datée du 5 novembre 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.
HMS Fiduciaire SàRL
Domiciliataire
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2009032588/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Red Rice Holding S.A., Société Anonyme Soparfi (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.639.

Par décision du liquidateur en date du 20 janvier 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Red Rice Holding S.A. / Morwell LTD

Le Liquidateur / Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2009031937/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Verdoso Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 133.463.

Réunion Téléphonique 10 h 00 - 10 h 15

Les soussignés, représentant la totalité du Comité de Gérance de la société Verdoso Management Sàrl

Unique délibération

Conformément à l'article 5, alinéa 2 des statuts de la Société, le Conseil de Gérance, à l'unanimité, décide de transférer le siège social de la société au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le 9 janvier 2009.

Frank Ullmann Hamon / Patrick Coupier / Bernard Herman.

Gérants

Référence de publication: 2009031942/9862/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Bijouterie Wacht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 9, rue de Macher.
R.C.S. Luxembourg B 78.518.

AUSZUG

In Folge einer Anteilsabtretung vom 18. Februar 2009 setzt sich das Kapital der Bijouterie Wacht S.à r.l. num wie folgt zusammen:

- Frau Inge Wacht geb. Hemmerling, wohnhaft in D-54457

Wincheringen, Am Mühlenberg 16 500 Anteile

TOTAL: 500 Anteile

Für Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, le 25. Februar 2009.
Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.
Luxembourg
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009032013/7262/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Deep Valley Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 81.934.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu le 28 janvier 2009

Deep Valley Finance S.A. ("la société"), il a été décidé comme suit:

- De prendre note du transfert du siège social la Société du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2009031943/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Intro Invest and Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 82.791.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu le 28 janvier 2009

Intro Invest and Finance SA ("la société"), il a été décidé comme suit:

- De prendre note du transfert du siège social la Société du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2009031945/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

MSI Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.174.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 février 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Mme Barbara Ciepielewska née le 21 avril 1953 à Warsaw, Pologne, avec l'adresse à ul. Srebrnych Swierkow 53, 05 500 Julianow in Pologne, en tant que gérant de classe B de la société est acceptée avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

MSI Alpha S. à r.l.

Représentée par M. Julien FRANCOIS

Gérant de classe B

Référence de publication: 2009032217/1084/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

M.C.C. Promotion Immobilière Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 105.210.

Par la présente, je vous informe que je dénonce avec effet ce jour le siège social de la société à responsabilité limitée M.C.C. PROMOTION IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE Sarl établie et ayant son siège social 4, rue Pierre de Coubertin à L-1358 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B105210.

Luxembourg, le 25 février 2009.

ETUDE SCHMITT + LOCHARD

Avocats à la Cour

4, rue Pierre de Coubertin

L-1358 Luxembourg

Karine SCHMITT

Référence de publication: 2009031946/1171/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Top Up TV Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.964.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 janvier 2009

Le Conseil d'Administration décide que le siège social de la société est transféré du 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg au 5, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009031947/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Diga Consulting SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 81.383.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée Générale Annuelle ajournée en date du 5 février 2009 que:

Monsieur Patrice Gallasin démissionne de son poste d'administrateur avec effet au 26 février 2007;

Monsieur Roeland P. Pels démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

Monsieur Frank Walenta avec adresse professionnelle au 12 rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec effet au 26 février 2007 et jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013;

Monsieur Jorrit Crompvoets avec adresse professionnelle au 12 rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015;

Le mandat du commissaire aux comptes actuel, Galina Incorporated est renouvelé pour la période du 4 septembre 2006 au 7 septembre 2009.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009032222/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Top Up TV International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 135.957.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 janvier 2009

Le Conseil d'Administration décide que le siège social de la société est transféré du 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg au 5, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009031949/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

FirstCal Luxco Germany 1 SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.751.

1/ Le siège social correct de la société est le suivant: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2/ Par résolution signée en date du 23 février 2009, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Jan E.M. Scheers, avec adresse au 7, Da Vincilaan, 1930 Zaventem, Belgique, de son mandat de gérant de Catégorie A avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031951/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Haken Lighthouse, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 80.659.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held on January 30th, 2009, it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Pierre ARENS, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the company until the next annual general meeting.

2. To re-elect MODERN TREUHAND S.A, situated 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as new statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 30 janvier 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. Ré-élection de M. Pierre ARENS, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. Ré-élection de MODERN TREUHAND S.A. située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009032087/1369/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08460. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

NLG Acquisition Holdings Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.525.

—
EXTRAIT

En date du 13 février 2009, le manager de la Société a décidé de transférer le siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009031960/8531/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05684. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Newtown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 32.679.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 août 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste d'administrateur de la société avec effet au 03 mars 2008.

L'Assemblée Générale nomme Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 03 mars 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009031972/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Prestations, Maintenance, Bolting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.096.

—
Il résulte de différentes cessions de part sociales que le capital de la société se répartit dorénavant comme suit:

ATLOCK S.A., avec siège social à 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town,

Tortola, British Virgin Islands, numéro d'immatriculation: British Virgin Islands 1515452: 100 parts

TOTAL: 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.02.2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009032015/7262/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Ball (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.416.

Par résolutions signées en date du 17 décembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 18 décembre 2008

- Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 18 décembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031979/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Cristal Cyan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.105.

En date du 30 décembre 2008, l'associé unique Waterside Financial Ltd, avec siège social à Main Street, Skelton Building, Road Town, Iles Vierges Britanniques, a cédé la totalité de ses 12 500 parts sociales à IVF Europe Holding L.P., avec siège social au 131, Front Street, HM 12, Hamilton, Bermudes.

En conséquence, IVF Europe Holding L.P. devient associé unique avec 12 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031980/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Gap Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.966.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 février 2009

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur TOM DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande, Madame Roisin DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande et Monsieur David KEOGH, demeurant Annamoe Road 25 Dublin 7 Irlande.

2. L'assemblée constate la modification de la dénomination sociale de la société JAWER (Luxembourg) SA en Jawer Consulting SA et décide de renouveler au poste de Commissaire aux comptes, la société Jawer Consulting ayant son siège social au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Les mandats ainsi attribués courront jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032223/4181/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Fabelux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 117.151.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 6 janvier 2009

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Jean-Pierre VERLAINE de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

3^{ème} Résolution:

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire dont il terminera le mandat, Monsieur Adrien COULOMBEL, né à Amiens le 8 juin 1982, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour FABELUX INVEST S.A

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009032005/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Creafimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 145.052.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le quatre février.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme dénommée "ALGEST INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-1480 Luxembourg, 8, Bld Paul Eyschen, inscrite au R.C.S Luxembourg B 18.249,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 2 Rue de la Chapelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration du 3 février 2009 lui donnée par deux administrateurs de la société actuellement en fonction, laquelle procurations, après signature NE VARIETUR par le mandataire de la société comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CREAMIMO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille Euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mardi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 2^{ème} mardi du mois de mai 2010 à 15.00 heures.

31104

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, la société "ALGEST INTERNATIONAL S.A.", précitée, déclare souscrire à toutes les 5.000 (cinq mille) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.500,-.

Résolutions prises par l'associé unique

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2. A été appelé au fonction d'administrateur:

Monsieur Francis LAGARDE, administrateur de société, demeurant à L-1480 Luxembourg, 8, Bld Paul Eyschen.

3. Le mandat de l'administrateur unique viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

4. La société "Compagnie Européenne de Révision S.A.", avec siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°37039, a été appelée aux fonctions de commissaire.

5. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 8, Bld Paul Eyschen.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, es-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. SADDI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 11 février 2009, LAC/2009/5334: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/02/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009034644/208/213.

(090038899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Mandarine, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.805.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009032954/236/11.

(090036962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.
